

n°17



# CONSTRUIRE !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

## EDITO

La CFE-CGC de SENSE

"SENSE à votre service !"

Depuis le 1er janvier 2004 se sont les premières paroles de "l'accueil SENSE". En effet, c'est à cette date que SENSE (ex MSTG) est devenu une filiale de PCA.

Rappelez vous, en 2002 la rumeur parlait dans un premier temps d'externaliser uniquement certains "lots", il était à ce moment là surtout question des Energies et de la Centrale. Début 2003 la Direction laissait sous-entendre que le périmètre serait plus important que prévu. L'idée faisait son chemin insidieusement mais obstinément ! La **CFE-CGC** n'a jamais manqué de faire part de ses doutes, de ses craintes, voire de son opposition quant à cette "réorganisation" de taille.

Cette obstination, de la **CFE-CGC**, dans toutes les instances, a sans doute influé sur la décision finale. Tout laisse à penser que la Direction voulait vendre purement et simplement MSTG. La filialisation, solution que la **CFE-CGC** n'a pas validée, reste un compromis qui permet au personnel de bénéficier de l'ensemble de ses droits individuels mais également des droits et usages collectifs en vigueur au sein de PCA. Ce sont ces acquis qu'il faudra défendre et améliorer avec opiniâtreté dans les jours à venir.

**Un nouveau cap pour "SENSE", mais également pour l'équipe de la CFE-CGC.**

Dans mon cas, le défi à relever, créer une section syndicale **CFE-CGC** chez SENSE pour défendre les valeurs auxquelles je crois, est un formidable challenge. Rapidement sur les 3 centres (Mulhouse, Sochaux et Vesoul) des adhérents Etam et Cadres ont, de leur côté, relevé ce défi et sont prêts à militer, confirmant leur adhésion et leurs idées d'un syndicalisme qui ne perd pas ses valeurs, ni le contact avec la base, ni la réalité du terrain.

Cette équipe sait qu'elle peut compter sur les sections syndicales des sites PSA de Mulhouse, Sochaux et Vesoul mais également sur le personnel Encadrement de la filiale.

La **CFE-CGC** de SENSE est prête. Prête à assumer ses responsabilités, prête à construire avec les hommes et les femmes qui partagent le même idéal notre avenir et l'avenir de SENSE.

A court terme, d'ores et déjà une échéance d'importance : le Comité d'Entreprise de SENSE se mettra en place à la fin du semestre. Un CE qui gèrera les activités des 3 sites. Un CE dont la **CFE-CGC** sera partie prenante afin de défendre les intérêts des Etam et Cadres. Avec la **CFE-CGC**, ne laissez pas aux autres le soin de décider de votre avenir !



Bernard HORN  
Responsable de la section syndicale de SENSE



## Sommaire

Editorial	1
Qui sommes nous ?	2/3
Dossier : Prévoyance collective	4/5
Accords CFE-CGC 2003	6
Les brèves : Inter-centres, CHSCT	7

En insert dans ce numéro :

"La **CFE-CGC** vous informe, comment faire valoir vos droits de départ en retraite"

MARS 2004



## QUI SOMMES-NOUS ?

**Vos Représentants CFE – CGC au sein des Unités de : CPGE, RSH, INFORMATIQUE**

### CPGE

La Direction "Coordination de Production et de Gestion" assure en tant que fonction d'appui de l'UT, la coordination de la production des véhicules (ordres de fabrication) en adéquation avec les flux constituants (gestion des approvisionnements) dans le cadre d'une gestion économique optimisée.

CPGE comprend également l'Activité de Conditionnement et d'Expédition (ACE) pour nos sites hors Europe et les partenariats industriels, les Etudes et Amélioration des Organisation (EAO) ainsi que la bureautique (LSI et PC Info).

**Dans ce service 69 Etam et 34 I.C. assurent le travail quotidien.**



#### Serge SEIGNEZ

Serge, âgé de 32 ans, a été embauché en 1995. Il débute sa carrière à Sochaux en tant que technicien logistique au sein de la Coordination de Développement International (CDI) ou il participe activement au lancement de la 206 au Chili et en Argentine.

En 1999, il est muté sur Mulhouse à la ZTC Pôle Montage des Roues Freins en Mécanique. Pour le compte de la DPTA, il intègre le projet X4 (Citroën C5) dont il anime la partie ordonnancement nomenclature et logistique des composants de liaison au sol (pivots e bras) et de freinage (disques ensembles de roues et étriers arrière) que Mécanique produits. Depuis 2001, il fait partie de CPGE Flux ou il participa au bon fonctionnement de la programmation de l'UT avant de contribuer depuis (février 2004) à l'assainissement des flux de conteneurs durables du site de Mulhouse.

En février 2001, il est élu Délégué du Personnel CFE-CGC et anime le groupe des 15 DP depuis avril 2003.

En tant que Délégué Syndical, il participe aux différentes négociations sur le site de Mulhouse. Il est également membre du Conseil Syndical de la Métallurgie d'Alsace et des Vosges. Avid de connaissance et de savoir, Serge a la volonté de les mettre au service d'une équipe profondément rajeunie où solidarité et dynamisme contribuent au développement de la CFE-CGC.

#### Michel SEGURA

Michel est âgé de 50 ans, 32 ans d'ancienneté dans le Groupe PSA, administrateur bureautique, depuis 1989 à la CFE-CGC.

Il est élu titulaire du Comité d'Entreprise et Secrétaire du CE pour deux ans. Sa mission avec le trésorier, est d'animer l'équipe des permanents du CE et veiller à ce que les options et orientations prises par l'Alliance CFE-CGC, CFTC et FO soient appliquées dans l'intérêt des salariés du site PSA de Mulhouse et conforme à leurs attentes.

Il est également élu titulaire Comité Central d'Entreprise, membre de la commission économique du CCE et membre du Comité de Groupe PSA.

Leader en interne du groupe CE de la CFE-CGC, Michel s'implique activement à l'extérieur de la section en tant que Conseiller Prud'homal et assesseur au TASS (Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale).



#### Martine LATOUR

Agée de 45 ans, Martine est maman de 5 enfants, cadre, responsable de CPGE/EAO. Elle représente la CFE-CGC dans la commission du Comité d'Etablissement "Egalité Hommes/Femmes" qui vient d'être créée en 2003.

Cette commission doit se réunir un minimum de 1 fois par an, mais à la demande de la CFE-CGC celle-ci peut se réunir sur différents sujets. Comme on peut le deviner, il y du grain à moudre actuellement!

Pour Martine, l'Egalité Homme-Femme c'est un sujet qu'elle connaît de près et elle reste à la disposition de chacune et chacun pour recueillir vos remarques et vos suggestions.

Martine LATOUR



## QUI SOMMES-NOUS ?

**Vos Représentants CFE – CGC au sein des Unités de : CPGE, RSH, INFORMATIQUE**

### INFORMATIQUE

2546 informaticiens oeuvrent au service du groupe, répartis pour la plupart dans des sites de production, au contact du terrain et de la fabrication. Pour sa part, le centre de Production de Mulhouse abrite dans un bâtiment près de 90 collaborateurs (dont plus de 70 cadres) aidés dans leurs missions par une quarantaine de prestataires. Différents services de DSIN y sont représentés (ainsi que la DIFA à travers des collaborateurs " hébergés "), dont :

- L'infrastructure de systèmes d'information veille sur les réseaux et les machines des sites de Vesoul et Mulhouse.
- La partie Logistique Industrielle et Préparation développe et maintient les systèmes servant à approvisionner les usines avec les constituants nécessaires.
- L'entreprise communicante est représentée par le service informationnel et hors flux avec, entre autres, l'équipe responsable de PC INFO.



#### Jean-Jacques CHAMPOUGNY

Agé de 41 ans, Jean-Jacques est entré comme cadre dans le groupe en 1987 à l'Unité de Constructions Mécaniques de Meudon-la-Forêt en région parisienne. Spécialisé dans les commandes numériques, il prendra ensuite la responsabilité de la Plate-forme réseaux locaux. Cette petite équipe mixte d'une dizaine d'informaticiens et automaticiens avait été créée en commun par l'informatique (DSI à l'époque) et les méthodes générales (DMI puis DME) afin de promouvoir les nouvelles solutions de communications industrielles.

Il rejoint ensuite la SMAE à Tremery en 1991 où il exerce successivement les fonctions d'ingénieur productivité et de POA et PFA dans le service OSI.

Depuis 1995, date de son arrivée à l'Informatique à Mulhouse, il mène des projets d'études et de réalisation touchant la logistique industrielle.

Dès 1996, Jean-Jacques s'engage au sein de la section CFE-CGC du site de Mulhouse et la représente à la commission restaurant du CE. Il enchaîne ensuite plusieurs mandats de délégué du personnel suppléant et plusieurs années à la commission Jeunes du Comité d'Etablissement. Il siège maintenant depuis un an à la commission Adultes.

### RSH

La Direction des Ressources Humaines est organisée en 6 pôles. La Gestion des Emplois et des Compétences (GEC), les Relations Sociales (RELS), le Médical (MED), la Prévention et les Conditions de Travail (PRCT), l'Administration (ADM) et les Moyens Généraux (MGX) regroupent **321 salariés dont 175 Etam et 57 Cadres.**

Cette Direction est une fonction d'appui au service des fabricants et des objectifs du Site de Mulhouse, c'est-à-dire la sécurité des personnes et des biens, la qualité des prestations et sa contribution à la performance de l'entreprise. Au plan social, la DRH a pour missions de faire vivre toutes les instances du dialogue social (CE, CHSCT, DP et Groupes de Concertation) en accompagnant socialement la mise en place des accords d'entreprise, ainsi que de communiquer et aider à communiquer autour des thèmes à forts impacts sociaux (lancements, emploi, projet convergence, horaires de travail...).

#### Maurice SCHNOEBELEN

Maurice, 57 ans, a été embauché en Mécanique A en 1966. Cadre, il a fait un parcours de 30 années dans les différents services de Mécanique, puis 7 autres au sein des Ressources Humaines en tant que chargé de formation carrières et enfin depuis 2002, au bâtiment Embauche, en tant que responsable des stages Etudes-Ecoles et des relations avec l'Education Nationale.

Délégué Syndical CGC en 1975, Maurice assure la responsabilité de la section syndicale du site de Mulhouse depuis 1987 et siège au Comité d'Etablissement. Président de l'Institution de Retraite des IC de PSA, il siège également au Conseil d'Administration de la CAPIMMEC.

Par ailleurs, Président du Syndicat CFE-CGC de la Métallurgie d'Alsace et des Vosges et membre du Comité Directeur de la Fédération de la Métallurgie, il assure également en alternance avec le MEDEF, la Présidence de l'APEC d'Alsace et siège aux Prud'hommes de Mulhouse.



## DOSSIER : LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE ETAM-IC

PSA cotise tous les mois à une assurance, auprès d'organismes spécialisés du GROUPE MALAKOFF. Les garanties de prévoyance bénéficient **aux ingénieurs, cadres et ETAM de coefficient  $\geq$  à 335 de PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES S.A** et des entreprises filiales. Les garanties du régime de prévoyance sont complémentaires de celles de la S.S. et sont destinées à prémunir le salarié ainsi que ses proches contre les risques :

### Incapacité de travail – Invalidité - Décès

Ces garanties sont mises en oeuvre par : L'URRPIMMEC, institution du GROUPE MALAKOFF. Ces deux institutions de prévoyance sont régies par le Code de la Sécurité Sociale. Les garanties s'appliquent dès la date d'entrée dans l'entreprise ou de promotion dans la catégorie de personnel bénéficiaire du présent régime. L'adhésion au régime collectif de prévoyance étant obligatoire, les cotisations sont déductibles du revenu imposable. Cette opération est effectuée automatiquement par le service paye.

### Garanties incapacité-invalidité

Les garanties INCAPACITE-INVALIDITE ont pour objet d'assurer en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident, le versement **d'indemnités journalières** ou d'une rente d'invalidité en complément des indemnités journalières et des pensions ou rentes versées par la Sécurité sociale ou la Caisse des Français de l'Etranger (CFE).

#### Incapacité temporaire de travail

##### a) Mécanisme de versement des prestations

En cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident, le salarié perçoit du régime prévoyance des indemnités journalières complémentaires de celles de la Sécurité sociale selon un mécanisme général.

##### b) Montant des prestations

Les indemnités journalières du régime de prévoyance sont calculées sous déduction des prestations versées par la Sécurité Sociale.

Origine de l'incapacité de travail	Montant des ressources garanties en % de la rémunération brute (y compris les prestations de la Sécurité Sociale)
Maladie ou accident de la vie privée	75 % de TA TB*
Accident du travail ou maladie professionnelle	85 % de TA TB*

\* TA = jusqu'au plafond de la SS TB = au dessus du plafond de la SS

#### Invalidité

##### a) Modalités de versement

Le régime de prévoyance verse une rente dès la reconnaissance par la Sécurité sociale de l'invalidité 1ère, 2ème ou 3ème catégorie ou lorsque le salarié bénéficie d'une rente pour accident du travail ou maladie professionnelle d'un taux d'incapacité  $\geq$  50 %. Les rentes d'invalidité sont versées aussi longtemps que le salarié bénéficie des prestations de la Sécurité sociale et au plus tard jusqu'à la fin du mois de son 60ème anniversaire.

##### b) Montants des prestations

Les rentes sont calculées sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale, à l'exception de la majoration pour tierce personne.

Origine de l'invalidité	Montant des ressources garanties en % de la rémunération brute (y compris les prestations de la Sécurité sociale)
Invalidité vie privée 1ère catégorie	45 % de TA TB
Accident du travail ou maladie professionnelle (taux d'incapacité compris entre 50 et 66 %)	51 % de TA TB
Invalidité vie privée 2ème catégorie et 3ème catégorie	75 % de TA TB
Accident du travail ou maladie professionnelle (taux d'incapacité $\geq$ 66 %)	85 % de TA TB

## DOSSIER : LA PRÉVOYANCE COLLECTIVE ETAM-IC

Pour les bénéficiaires de la préretraite progressive, l'assiette des prestations est reconstituée sur la base du salaire à temps complet.

### Garanties décès

Ces garanties ont pour l'objet d'assurer en cas de DECES ou D'INVALIDITE PERMANENTE TOTALE du salarié le versement de **capitaux** et éventuellement d'une **rente temporaire de conjoint et de rentes d'éducation**, s'il laisse un conjoint survivant et/ou des enfants à charge.

Le salarié est considéré en état d'invalidité permanente totale lorsque, avant son 60ème anniversaire, il est reconnu invalide 3ème catégorie par la Sécurité sociale ou bénéficie au titre de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles d'une rente à 100 % avec majoration pour tierce personne. Il en est de même lorsque, entre son 60ème et son 65ème anniversaire, il est reconnu inapte au travail par la Sécurité sociale et bénéficie d'une majoration pour tierce personne.

#### Capitaux versés en cas de décès ou d'invalidité permanente totale

##### a) Capital de base

Le montant du capital est fonction de la rémunération annuelle brute du salarié décédé et de sa situation familiale au moment du décès :

- ✓ Célibataire, veuf, divorcé ou marié séparé de corps par jugement définitif sans enfant à charge **183,75 % de TA AB**
- ✓ Marié non séparé de corps par jugement définitif avec ou sans enfant à charge, ou célibataire, veuf divorcé, marié séparé de corps par jugement définitif, avec un ou plusieurs enfants à charge **269,50 % de TA AB**

##### b) Majoration en cas de décès accidentel

Un capital supplémentaire est versé en cas de décès accidentel ou d'invalidité permanente totale accidentelle. Le décès accidentel ou l'invalidité permanente totale accidentelle doivent intervenir dans les 12 mois qui suivent l'accident qui les a provoqués et pour autant que le contrat ne soit pas résilié.

##### c) Majoration en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Un capital supplémentaire est versé en cas de décès uniquement, suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle, reconnus comme tels par la Sécurité sociale hors trajet domicile – lieu de travail).

##### d) Versement des capitaux

En l'absence de désignation bénéficiaire particulière, le capital est versé dans l'ordre suivant :

- ✓ en priorité au conjoint du salarié, non séparé de corps par jugement définitif,
- ✓ à défaut, par part égales entre eux, aux enfants du salarié, légitimes, reconnus, ou adoptifs, vivants ou représentés, nés ou à naître dans les trois cents jours,
- ✓ à défaut, par parts égales entre eux, aux parents du salarié et, en cas de décès de l'un d'eux, au survivant pour la totalité,
- ✓ à défaut, aux héritiers du salarié à proportion de leurs parts héréditaires.

Cependant, il est toujours possible, par désignation particulière, d'indiquer un ou plusieurs bénéficiaires de son choix.

Pour les établissements d'origine PEUGEOT, les dossiers doivent être adressés à :

**GROUPE MALAKOFF - URRPIMMEC**  
**Service Gestion Prévoyance**  
 16/18 rue de Queuleu - BP 75150 - 57074 METZ CEDEX 3  
 Tél : 03.87.52.35.50 (prestations incapacité/invalidité)  
 03.87.52.35.49 (prestations décès)  
 Fax : 03.87.52.35.61

... A suivre

Dans le prochain numéro de Construire, nous poursuivrons la suite de ce dossier qui concernera les Etam et professionnels >335 points.

## BILAN DES ACCORDS PSA SIGNÉS PAR LA CFE-CGC EN 2003

### Relations Sociales – Les Accords



Depuis plusieurs années, nous observons chez PSA, une volonté d'engager des négociations sur un certain nombre de sujets (certains diront qu'il y avait un retard à rattraper), qui débouchent la plupart du temps sur des accords.

Dans ce sens 2003 aura été un bon cru, voir une année exceptionnelle, car, sans compter les deux négociations obligatoires (salaires et temps de travail), **ce n'est pas moins de six accords** qui ont été conclus et signés par la majorité dont la CFE-CGC (voire pour certains, par toutes les organisations syndicales).

Voyons les en détail :

- **24/04/03 : Accord Contre les Aléas de Carrières (ACCAC)** : ce nouveau texte permet au personnel de bénéficier beaucoup plus tôt d'une garantie de ressources en cas de changement de contraintes de poste.
- **17/6 au 18/7 : 3 Accords concernant l'Intéressement et la Participation** : ils étendent le périmètre d'application et garantissent en cas de baisse sensible du résultat net, un alignement sur la Marge OP pour calculer la Participation. **Cet accord nous donne dès cette année un montant affecté plus que doublé par rapport à l'ancien texte !**
- **23/10** : Ce nouvel **Accord concerne le Comité de Groupe Européen** qui permet une meilleure représentation de nos collègues non français, mais donne aussi plus de souplesse dans les désignations.
- **4/11** : Ce **dernier Accord**, vraiment innovant, que nous envient beaucoup d'autres entreprises, est relatif **au Développement de l'Emploi Féminin et à l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes.**

#### Il prévoit :

- ✓ un recrutement plus féminin avec, si besoin, un aménagement des postes.
- ✓ une meilleure garantie d'évolution salariale, mais surtout de promotion à des postes de responsabilité.

#### Les 6 organisations syndicales l'ont signé :

- ✓ Avant fin 2004 un premier bilan sera fait dans les différentes commissions de suivi mises en place sur tous les sites PSA,

#### Et tout particulièrement sur le site de Mulhouse :

- ✓ La CFE-CGC impulse fortement, pour que cette commission soit reconnue à la dimension qu'elle mérite et qu'elle dispose des moyens adaptés. (A suivre...)



Martine LATOUR (CPGE) et Bertrand CLERC (UMM) vous représentent dans la commission "égalité hommes-femmes" sur le site de Mulhouse. Les travaux viennent de s'engager. Rachel HAAG (UMM) et Estelle LINDER (MONTAGE) les assistent dans cette mission.

**Rappel : les textes complets de tous ces accords sont disponibles dans Net RH**

## LES BRÈVES

### Intercentre CFE - CGC PSA

Comme chaque année les représentants CFE-CGC du groupe PSA Peugeot Citroën se retrouvent deux fois par an, en Intercentre afin de travailler en commun sur des dossiers touchant l'ensemble des sites du groupe, cela sous la tutelle du Délégué Syndical Central (DSC) Pierre BEVILACQUA du site de Mulhouse. Fin 2003, l'intercentre CFE-CGC s'est Européanisé avec la venue de nos collègues Espagnols (site de Madrid) qui ont depuis quelques années fait en sorte que la représentativité des Cadres soit reconnue en Espagne. Bravo à eux, et surtout bon courage pour l'avenir de cette "Europe syndicale".



### RECRUTEMENT : Les habitudes des entreprises concernant le recrutement des jeunes diplômés

#### Les entreprises préfèrent les grandes écoles

Les entreprises ont de sérieuses exigences lorsqu'il s'agit de recruter des débutants. En effet, elles approchent, principalement et massivement, des bac +4 et des bac +5. Et, en matière d'établissements, une sur deux préfère les grandes écoles, plutôt que les universités et les écoles de niveau inférieur. C'est ce que révèle une enquête qualitative, réalisée par un cabinet-conseil en ressources humaines, auprès de 31 entreprises et professionnels du recrutement.

#### Un long processus de recrutement

Ces jeunes diplômés, après avoir attiré l'attention des entreprises, devront jouer le jeu d'un processus de recrutement plutôt long, comptant au moins trois entretiens, selon 70 % des entreprises interrogées. Précisions, par ailleurs, que pour pourvoir un poste, ces entreprises collectent, dans leur majorité, entre quatre et dix candidatures, et entre une et trois candidatures pour 20 % de l'échantillon.

A l'issue de ce parcours, les jeunes diplômés décrochent, le plus souvent, un contrat à durée indéterminée ; 40 % des entreprises annoncent, en effet, ne jamais faire appel à ces profils pour un recrutement en contrat à durée déterminée ; 60 % des entreprises déclarent également intégrer les jeunes diplômés via le dispositif VIE (volontariat international en entreprise).

Source : "Entreprise et Courrier"



**CPM**  
**CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE**  
**UNE VRAIE MUTUELLE À VOTRE SERVICE**

Siège: 45 rue de la Sinne - B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX  
 Tél. 03.89.45.44.14 - Fax : 03 89 46 44 72

Internet : [www.cpm-mutuelsante.com](http://www.cpm-mutuelsante.com)

**TARIFS SPECIFIQUES  
 SALARIES PEUGEOT**



**MUTUALITÉ FRANÇAISE**

**UNE COUVERTURE SANTE AVEC DES PROPOSITIONS ADAPTEES A VOTRE SITUATION**

**TARIF SPECIAL JEUNES - 30 ANS A PARTIR DE 8,50 € / mois**  
**TARIFS INDIVIDUELS**  
**TARIFS FAMILLES**

**consultez notre équipe de conseillers au 03 89 45 44 14**  
 Frédéric MEYER, David ZISS, Marie-Claire STORCHI, Evelyne LOGEL

**UN CADEAU OFFERT POUR TOUT PARRAINAGE**

*Coupon à retourner au siège*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone/fax : ..... e-mail : .....

Je suis intéressé par la Mutuelle : SANTE - PREVOYANCE - DECES - AUTONOMIE/DEPENDANCE -  
 PRET IMMOBILIER ...OU AUTRE LIVRET EPARGNE



**OR.GE.CO**

**OR**ganisation  
**GE**nérale des  
**CO**nsommateurs

Siège Administratif :  
 OR.GE.CO du Haut-Rhin  
 6, route d'Ingersheim  
 68000 COLMAR  
 Tél. 03 89 24 13 49

*Pour vous renseigner et vous  
 aider à traiter vos litiges en  
 matière de consommation,*

*Pour vous faire découvrir vos  
 droits en matière d'achats,  
 d'assurances, de logement, de  
 sécurité alimentaire et de  
 qualité de vie...*

*Une équipe à votre écoute*

**MULHOUSE**  
**et sa région**

**Permanences :**

Mercredi - Jeudi - vendredi  
 15h à 18 heures

Samedi matin  
 9h à 11 heures 30

**OR.GE.CO du Haut-Rhin - Agence de MULHOUSE**  
 2 bis, rue du Port - 68 100 MULHOUSE  
 Tél. 03 89 66 12 37

*(La rue du Port est attenante à la rue de Bâle  
 3<sup>e</sup> rue à la droite après la Porte de Bâle).*

**Service Consommateurs**

**Bulletin d'Adhésion**  
**Pour adhérer, comment faire ?**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Unité ou Service : .....

Téléphone : .....

Votre catégorie professionnelle : .....

**A retourner à :**  
**Section Syndicale C.F.E. - CGC**  
 PSA Peugeot Citroën  
 Site de Mulhouse

Tél. **03 89 09 35 64** - Fax **03 89 09 34 88**  
 Site internet : [//perso.wanadoo.fr/cfecgc-peugeot-mulhouse](http://perso.wanadoo.fr/cfecgc-peugeot-mulhouse)

**NOUS VOUS CONTACTERONS**

**Section Syndicale C.F.E. - CGC**  
**PSA Peugeot-Citroën Mulhouse**

Tél. **03 89 09 35 64** - Fax **03 89 09 34 88**  
 Site internet : [www.cfecgc-peugeot.com](http://www.cfecgc-peugeot.com)  
 E-mail : [mulhouse@cfecgc-peugeot.com](mailto:mulhouse@cfecgc-peugeot.com)

Responsable de publication : Maurice SCHNOEBELEN - Rédacteur en chef : Jean-Marie GRIVEL  
 Comité de Rédaction : Martine LATOUR - Bernard HORN - Michel SEGURA - Serge SEIGNEZ  
 Jean-Jacques CHAMPOUGNY - Pierre BEVILACQUA - Martial PETITJEAN.  
 conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : [Publi.h@wanadoo.fr](mailto:Publi.h@wanadoo.fr)